MINISTERE EDUCATION

DECRET n° 2007-1515 du 4 octobre 2007

DECRET n° 2007-1515 du 4 octobre 2007

DECRET n° 2007-1515 du 4 octobre 2007 portant création, organisation et fonctionnement de l'Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Le Président de la République,

Vu la loi n° 2004-37 du 15 décembre 2004 modifiant la loi n° 2003-30 du 29 décembre 2003 relative aux droits et obligations relatifs aux diverses taxes et redevances perçues au profit du Trésor public ;

Vu la loi n° 2003-30 du 29 décembre 2003 relative aux droits et obligations relatifs aux diverses taxes et redevances perçues au profit du Trésor public ;

Vu la loi n° 2003-05 du 21 janvier 2003 portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur ;

Vu la loi n° 2001-04 du 15 janvier 2001 portant loi d'orientation de l'éducation nationale ;

Vu la loi n° 2000-03 du 03 janvier 2000 portant loi d'orientation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;

Vu le décret n° 2006-1117 du 30 novembre 2006 portant nomination du Président du Conseil Constitutionnel ;

Vu le décret n° 2006-1118 du 30 novembre 2006 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2006-1119 du 30 novembre 2006 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2006-1120 du 30 novembre 2006 portant répartition des services et des attributions entre le Président de la République, le Premier ministre et les ministres modifié par le décret 2007-1116 du 27 août 2007 ;

Vu le décret n° 2006-1121 du 30 novembre 2006 portant création, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Technologie ;

Vu le décret n° 2006-1122 du 30 novembre 2006 portant nomination des membres du Conseil Constitutionnel ;

Vu le décret n° 2006-1123 du 30 novembre 2006 portant nomination des membres du Conseil Constitutionnel ;

Vu le décret n° 2006-1124 du 30 novembre 2006 portant nomination des membres du Conseil Constitutionnel ;

Vu le décret n°